



Union Nationale Des Propriétaires D'Armes de Chasse et de Tir

Menaces sur le TAR L'UNPACT est en première ligne

Le 25 janvier 2011 a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale la proposition de loi N° 2929 « relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif ».

Les premières lectures du texte adopté ont tout de suite mis en lumière la contradiction absolue entre les buts énoncés dans le titre du projet de loi et la réalité liberticide des mesures prévues.

Dès cet instant, l'UNPACT est née et a entamé des actions pour la défense des intérêts de tous les détenteurs légaux d'armes, qui s'unissent chaque jour plus nombreux pour la rendre plus représentative !

Depuis, de nombreuses avancées ont eu lieu, particulièrement au travers d'une nouvelle proposition de loi sénatoriale, mais plusieurs points méritent toute notre vigilance, et le combat, loin d'être terminé, nécessite un ralliement en nombre !

Car ces textes menacent toujours directement plusieurs disciplines, sportives, dont le TAR (surtout les deux disciplines « FSA »), au travers de l'obsession des pouvoirs publics à vouloir interdire l'accès des tireurs à certains calibres jugés « trop dangereux » à leurs yeux. En effet, les autorités administratives en charge de rédiger les futurs décrets d'application de la loi envisagent le classement en catégorie A (interdiction pure et simple) des calibres 7,62X39 – 5,45X39 – 5,56X45 – 14,5 mm russe (KPV) et .50 BMG.

L'interdiction du calibre 5,56 x 45 et de son équivalent civil, le .223 Remington, sonnerait tout simplement le glas de la discipline « FSA petit calibre », où ces calibres sont le plus utilisés. L'interdiction d'un seul des autres calibres serait également la porte ouverte à d'autres interdictions ultérieures.

Et si le cas des calibres « obsolètes » (8 x 50 R Lebel, 8 x 57 Mauser, 6,5 Carcano, .30-06, voire 308 Win, etc.) semble à présent réglé dans le sens d'un déclassement en catégorie C (soumise à simple déclaration), rien n'est encore acquis, et, pour certains parlementaires, ce déclassement reste encore exclu !

Plus que jamais, il faut rester vigilant, refuser de baisser les bras et continuer à agir pour qu'au final nous puissions nous féliciter de l'adoption d'une nouvelle législation favorable aux détenteurs légaux d'armes à feu.

Aujourd'hui plus qu'hier, rejoindre l'UNPACT est le meilleur choix que peut faire le tireur français pour être enfin écouté et entendu par les autorités. Plus nombreux nous serons, plus l'UNPACT portera notre voix, plus haut, plus loin, et avec plus de poids !

**Ensemble, avec l'UNPACT, en stricte cohérence avec la directive européenne,
Disons NON à l'interdiction des calibres par classement en catégorie A !**